

DÉCISION

Fongibilité des crédits M57 – Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de Gratenour,

Vu, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L5217-10-6 ;
 Vu la délibération du conseil municipal n°2024/19 du 09 avril 2024 adoptant le budget primitif et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le besoin d'ajuster certains crédits de fonctionnement aux chapitres 011 et 67 afin d'améliorer la pratique et la justesse comptable des services municipaux ;

Considérant le besoin d'ajuster certains crédits d'investissement à l'opération 2303 afin de combler un surcoût.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits suivant :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8042-331 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80832-331 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8084-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 208.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8245-331 : Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8282-020 : Frais de télécommunications	874.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 080.60 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	874.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873-213 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 206.60 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	2 080.60 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 080.60 €	4 080.60 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21848-2303-331 : 2303 ENFANCE JEUNESSE	0.00 €	1 312.36 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-2403-420 : 2403 ENFANCE JEUNESSE	1 312.36 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 312.36 €	1 312.36 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 312.36 €	1 312.36 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 031-213102304-20240709-2024_06D-AU



ARTICLE 2 : Conformément à l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à Grarentour,
Le 09 juillet 2024.

Le Maire



Patrick DELPECH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.